

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 8 mars 2021**DÉLIBÉRATION n°2021-15**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 8 mars 2021 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 26 février 2021.

Point de l'ordre du jour :

1.1. Approbation des comptes rendus des conseils d'administration des 4 et 18 janvier 2021 (p.j.).

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 4 janvier 2021 ;
- approbation du compte rendu du conseil d'administration du 18 janvier 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

- Compte-rendu du conseil d'administration du 4 janvier 2021

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

- Compte-rendu du conseil d'administration du 18 janvier 2021

Nombre de membres constituant le conseil :	36
Quorum :	18
Nombre de membres participant à la délibération :	28
Abstentions :	0
Votes exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	0

Pièces jointes :

- comptes rendus des 4 et 18 janvier 2021.

Fait à Tours, le 9 mars 2021

Le Président,

A. Giacometti
Arnaud Giacometti

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : **15 MARS 2021**

Transmise au Recteur le : **15 MARS 2021**

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 janvier 2021

Compte tenu de la situation sanitaire, le conseil d'administration s'est tenu en visioconférence

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; Mme Pauline SAINT-MARTIN.

M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; M. Hovig TER MINASSIAN ; M. Romain YVINEC ; Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;

M. Achille CASSIOT ; Mme Audrey LANDRIEVE ; M. Jude Nestor MANDZEKELE BOKENGA ; Mme Anne BESNIER ; M. Jean-Patrick GILLE ; Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration

Mme Catherine BEAUMONT à Mme Anne BESNIER

Mme Catherine BELZUNG à M. Philippe VENDRIX

M. Alain DAYAN à M. Benoit WOLF

M. Frédéric DE NADAI à Mme Barkaroum REAILI

M. Kevin DUBOIS à Mme Nina GROULT

Mme Maud LE FLOCH à M. Arnaud GIACOMETTI

Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU

Mme Fabienne TOUPIN à M. Bertrand BILLAULT

Participaient à titre consultatif

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ; Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Audrey LANDRIEVE, Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté ; Mme Emmanuelle HUVER, Vice-présidente en charge de la commission de la recherche (SHS) ; Mme Selma JOSSO, Vice-présidente en charge des partenariats avec la société civile ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ;

M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ;

M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ; M. François-Olivier TOUATI ; Mme Véronique MAUPOIL, Directrice de l'UFR Pharmacie ; M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Compte rendu du conseil d'administration du 03 décembre 2021

M. le Président présente le compte-rendu du conseil d'administration du 03 décembre 2020.

Au regard des propos figurant dans ce compte-rendu, M. Philippe Vendrix demande le report de son approbation. Il souhaite également y apporter une réponse écrite.

M. le Président demande à la Direction des affaires juridiques et du patrimoine si l'approbation du compte-rendu du 3 décembre est possible avec un droit de réponse par écrit de M. Philippe Vendrix. M. Jérôme Barrère indique qu'une telle solution est possible ; le droit de réponse de M. Philippe Vendrix figurera dans le compte-rendu du conseil d'administration.

M. Benoit Wolf prend l'exemple des échanges entre M. Jean Fabbri et M. Philippe Vendrix lors des précédents conseils d'administration et propose également le report du compte-rendu pour lui permettre de modifier certains propos erronés ou incomplets.

M. le Président propose aux membres du conseil d'administration que le vote soit reporté au prochain conseil d'administration du 18 janvier. Le conseil d'administration approuve cette décision par la délibération n°2021-01.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

1) Organisation de la rentrée :

Concernant les personnels (cf. circulaire du Ministère) : M. le Président indique qu'il n'a pas eu d'information nouvelle. Par conséquent, aucun changement n'est envisagé pour le moment. Des évolutions sont susceptibles d'intervenir dans le courant de la semaine en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Le CHSCT doit se réunir ce vendredi 08/01 matin afin de discuter des possibilités de revenir sur site ou non.

Concernant l'accueil des étudiants sur site : La circulaire du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation évoque la possibilité d'accueillir des petits groupes de 10 étudiants, notamment les plus fragiles. Cela laisserait la possibilité à davantage de tutorat par et pour les étudiants. M. le Président pose la question des moyens mobilisés pour permettre cela.

Il est également mentionné dans cette circulaire la possibilité de revenir à un mode hybride pour les travaux dirigés à partir du 20 janvier mais les conditions ne sont pas évoquées.

M. le Président s'interroge sur la possibilité, pour certaines années universitaires (1ères années), de décaler le calendrier des présences sur site.

M. Hovig Ter Minassian indique que certains de ses étudiants ont eu la possibilité de venir étudier à la bibliothèque universitaire. Les retours étant positifs, il propose de prolonger cette pratique.

Mme Fabienne Labelle indique qu'un tel décalage dans les calendriers défavoriserait les étudiants salariés en contrat et interpelle le Président et le conseil d'administration sur la situation des étudiants les plus précaires.

Mme Barkaroum Reali indique que certains étudiants en 1^{ère} année éprouvent des difficultés notamment quant aux partiels ou la communication des reports d'examens.

Mme Claude Ophèle précise que des chargés de TD ne souhaitent pas revenir à ce fonctionnement mixte (50 % d'un groupe en présentiel, 50 % en distanciel) et préfèrent privilégier le présentiel ou le distanciel intégral, mais pas les deux.

Mme Audrey Landrière approuve l'intervention de Mme Claude Ophèle en indiquant qu'en tant qu'étudiante, elle n'approuve pas les TD mixtes, qui sont trop complexes à suivre tant pour les étudiants que pour les enseignants.

M. Pascal Chareille ajoute qu'il paraît effectivement plus raisonnable de faire soit du présentiel, soit du distanciel.

Mme Barkaroum Reaili ajoute que ce problème d'hybridation des cours est le même dans le 2nd degré et insiste sur la nécessité d'une pédagogie alternative.

M. Hovig Ter Minassian précise que les réalités sont différentes selon les niveaux et qu'il faut porter une attention toute particulière aux étudiants en première année.

M. Florent Malrieu indique qu'il y a urgence à retrouver les étudiants en présentiel.

M. le Président évoque le cas des travaux pratiques où les étudiants sont en présentiel.

2.2. Création d'un groupe de travail chargé de travailler sur la révision des statuts de l'université

M. le Président propose que ce groupe de travail se compose de la sorte : 12 élus du CA (puis division en sous-groupes selon les questions posées) avec 3 élus du collège A, 3 du collège B, 3 du collège C, 2 ou 3 étudiants, au moins 1 personnalité extérieure et 1 personne de la DAJP.

L'objectif de ce groupe de travail est, dans un premier temps, de modifier les statuts de l'université pour séparer la présidence de l'université de celle du Conseil académique. M. le Président souhaite que cela se fasse au plus tard fin février pour que le conseil d'administration du 8 mars puisse les voter. Dans un second temps, le groupe de travail sera amené à aborder d'autres questions, portant tant sur les statuts que sur les annexes.

Les candidatures sont à transmettre à la DAJP jusqu'au 12 janvier et seront évoquées lors du prochain CA.

Mme Claude Ophèle indique que, lorsqu'elle enseignait à l'Université de Poitiers, elle faisait partie de la commission des structures. Elle souhaite donc déposer sa candidature pour ce groupe de travail.

M. Benoist Pierre questionne M. le Président sur la possibilité d'intégrer ce groupe si on ne fait pas partie du CA. M. le Président lui répond que les directeurs de composantes pourront être invités à participer à des discussions portant sur des points précis des statuts (par exemple, le fonctionnement de la CDC), mais qu'ils ne peuvent pas intégrer ce groupe.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux

Mme Colombine Madelaine présente le point sur l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux et précise l'urgence puisque la plateforme des études en France doit être complétée avant le 17 janvier. L'exonération partielle générale avait été votée par l'université de Tours pour les années 2019-2020 / 2020-2021. Elle propose donc la reconduction pour 2021-2022 puisque ces frais sont inadaptés aux situations de ces étudiants étrangers.

Mme Colombine Madelaine propose également de composer un groupe de travail sur ce sujet.

M. Philippe Roingeard demande pourquoi les doctorants sont intégrés dans le calcul des effectifs puisqu'ils ne sont pas concernés par ces majorations.

M. Pascal Chareille précise qu'une estimation des chiffres sera possible en juin.

M. Hovig Ter Minassian demande si une enquête précise sur ce sujet existe et indique qu'il lui semble difficile d'envisager de faire payer ces frais majorés dans le contexte actuel.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'exonération partielle des droits d'inscription des étudiants internationaux par la délibération n°2020-02.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Election de vice-présidents

M. le Président indique qu'il ne fera pas de proposition de nouveaux vice-présidents ce jour et qu'il reporte ce point au prochain CA du 18 janvier.

M. le Président évoque l'extension du périmètre de Mme Selma Josso, vice-présidente chargée des partenariats avec la société civile. Il souhaite ajouter la notion de « monde économique », l'intitulé de sa vice-présidence devenant « Vice-présidence en charge des partenariats avec la société civile et le monde économique ».

M. Emmanuel Neron demande si le nouveau titre de Mme Selma Josso inclut la valorisation. M. le Président répond qu'il s'agira bien de l'ensemble des partenariats, dont la valorisation.

M. le Président propose un vote à « mains levées ». Le conseil d'administration approuve l'extension du périmètre de vice-présidence de Mme Selma Josso (6 abstentions – 0 contre – 27 pour) par la délibération n°2021-03.

M. le Président informe également que Mme Catherine Beaumont sera en binôme avec Mme Emmanuelle Huver à la vice-présidence de la Commission recherche lors de sa prise de fonction en avril 2021.

Mme Anne Besnier demande si cette dissociation entre le monde économique et la recherche ne va pas poser problème. M. le Président répond que les vice-présidents travailleront de pair sur certains sujets, comme c'était le cas avant.

4.2. Désignation des membres de la Commission des moyens

M. le Président rappelle que la désignation des membres de la Commission des moyens est indispensable afin de permettre la présentation dans le temps du budget initial au Rectorat.

Mme Christine Georgelin rappelle les échéances impératives auprès du Rectorat. Le projet de budget initial 2021 doit être présenté au Rectorat mercredi 6 janvier, juste avant la réunion de la commission des moyens qui précèdera l'adoption de ce Budget Initial le 18 janvier (délai autorisé par Mme La Rectrice). En règle générale, la commission des moyens se réunira environ 10 jours avant un conseil d'administration.

Mme Christine Georgelin fait un rappel de la composition de la commission des moyens. Elle indique que, suite à un grand nombre de candidatures, il a été demandé aux candidats enseignants-chercheurs et directeurs ou responsables d'un service commun d'explicitier leurs motivations, ceci dans un délai très court et à la veille des vacances scolaires.

Mme Christine Georgelin présente les différentes candidatures et ses propositions de vote à travers un diaporama. Elle motive ses propositions par le souhait que la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) et la Commission de la recherche (CR) soient si possible représentées au sein de la Commission des moyens. Elle souhaite également permettre une continuité avec la commission de la mandature précédente. Elle précise néanmoins que, contrairement à l'ancienne mandature, des enseignants-chercheurs titulaires et suppléants seront élus, comme il est prévu dans les statuts. Ces différents

points seront à respecter si possible : parité, équilibre entre les différentes sensibilités politiques (suite aux dernières élections universitaires).

Dans certains collèges (comme celui des représentants des personnels hors EC), il y a exactement coïncidence entre le nombre de postes à pourvoir et le nombre de candidats ce qui rend le vote aisé.

M. Thomas Thuillier indique qu'il manque dans la proposition faite par Mme Georgelin la candidature de M. Marc Fillet.

Mme Juliette Rousseau précise que M. Marc Fillet souhaitait uniquement être suppléant de Mme Sylvie Mitéro. Mais comme il n'y a pas de suppléant prévu dans ce collège-là, il est donc proposé de supprimer sa candidature, ce qu'approuve M. Bertrand Billault (L'université Ensemble).

Mme Fabienne Labelle fait part de son étonnement devant la réception tardive des dossiers. Mme Georgelin indique qu'elle en est bien consciente mais que le calendrier d'installation de la commission était très tendu.

M. Benoit Wolf indique que deux autres candidatures lui paraissent aussi très intéressantes et sont à considérer pour le vote.

Mme Claude Ophèle intervient sur la date de prise de fonction du Président et de son équipe. Une élection en fin d'année civile (décembre) s'avère trop tardive et ne permet pas une gestion apaisée des dossiers (budget, campagne d'emplois, etc.). Elle souhaite que le calendrier électoral soit modifié dans quatre ans afin d'éviter que cette situation ne se reproduise. M. le Président confirme les propos de Mme Claude Ophèle.

M. le Président demande le passage au vote via le logiciel Balotilo. Il propose de commencer avec les titulaires. Au vu de la longueur du dépouillement due à la prise en compte des procurations, il décide également de reporter le vote des suppléants à la séance du 18 janvier 2021.

Le conseil d'administration approuve la désignation des membres titulaires de la Commission des moyens par la délibération n°2021-04.

5. QUESTIONS DIVERSES

M. le Président confirme que l'organisation de votes à distance est complexe et que c'est à prendre en compte pour l'organisation des prochains conseils d'administration.

M. le Président indique que le prochain conseil d'administration se déroulera en présentiel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 07 janvier 2021
Le Président,

Arnaud Giacometti

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 18 janvier 2021

Membres présents

M. Arnaud GIACOMETTI, Président de l'Université ;
M. Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'Académie d'Orléans-Tours, représentant Mme la Rectrice ;

Mme Catherine BELZUNG ; M. Emmanuel NERON ; Mme Claude OPHELE ; M. Philippe ROINGEARD ; M. Philippe VENDRIX ;
M. Pascal CHAREILLE ; Mme Caroline GIRAUDEAU ; Mme Fabienne LABELLE ; Mme Colombine MADELAINE ; M. Olivier PICHON ; Mme Anne TAILLANDIER-SCHMITT ; M. Hovig TER MINASSIAN ;
Mme Gwenaëlle BAUDET ; M. Bertrand BILLAULT ; M. Lionel GILBERT ; Mme Juliette ROUSSEAU ; M. Benoit WOLF ;
M. Oscar BRETONNEAU ; Mme Audrey LANDRIEVE ;
Mme Barkaroum REAILI ;

Ont donné procuration

Mme Pauline SAINT-MARTIN à M. Philippe ROINGEARD
Mme Fabienne TOUPIN à M. Arnaud GIACOMETTI
M. Romain YVINEC à Mme Colombine MADELAINE
Mme Lucie LEPAGE à Mme Caroline GIRAUDEAU
M. Achille CASSIOT à M. Oscar BRETONNEAU
Mme Nina GROULT à Mme Audrey LANDRIEVE
Mme Anne BESNIER à M. Arnaud GIACOMETTI
M. Frédéric DE NADAI à Mme Barkaroum REAILI

Participaient à titre consultatif

Mme Christine GEORGELIN, Vice-présidente en charge des moyens (finances et emplois) ;
Mme Florence ALAZARD, Vice-présidente en charge des conditions de travail, des relations humaines et sociales, du handicap et de la lutte contre les discriminations ; Mme Corinne AUGÉ-GOUILLOU, Vice-présidente en charge de la démocratie universitaire, de la transparence et du dialogue avec les composantes ; M. Florent MALRIEU, Vice-président en charge de la formation et de la vie universitaire ; Mme Marion AMALRIC, Vice-présidente en charge de la vie de campus et de la culture ; Mme Audrey LANDRIEVE, Vice-présidente en charge des nouvelles solidarités et de la citoyenneté ; Mme Colombine MADELAINE, Vice-présidente en charge des relations internationales ; M. Quentin RAVEAU, Vice-président étudiant ;
M. Pierre GABETTE, Directeur Général des Services ; M. Jérôme BARRERE, Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; M. Thomas THUILLIER, Représentant de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ; Mme Nicole REGNIER-CASSEREAU, Agent comptable ;
M. Alain BIDEAU, Directeur de l'UFR Lettres et langues ; M. Julien BOURDOISEAU, Directeur de l'UFR Droit, économie et sciences sociales ; Mme Sandrine DALLET-CHOISY, Directrice de l'UFR Sciences et techniques ; M. Patrick LAFFEZ, Directeur de l'IUT de Blois ; M. Yves RAINGEAUD, Directeur de l'IUT de Tours ;
M. Philippe DAILLOUX, Directeur des affaires financières ; Mme Manuelle RUILIER, Directrice des ressources humaines.

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

1. Compte rendu du conseil d'administration des 03 et 14 décembre 2021

M. le Président présente les comptes-rendus des conseils d'administration des 03 et 14 décembre 2020.

Lors du CA du 4 décembre, M. Philippe Vendrix avait demandé qu'un droit de réponse écrit figure dans le compte rendu du conseil d'administration du 18 janvier. Ce droit de réponse se trouve en annexe du présent compte rendu.

Le conseil d'administration approuve les comptes-rendus du 03 décembre (1 abstention) et du 14 décembre (unanimité) par la délibération n°2021-05.

2. INFORMATIONS GENERALES

2.1. Informations par le Président

1) Aides de la Région

M. le Président évoque la visite du président de la Région pour discuter des aides d'urgences mises en place pour les étudiants, visite qui a eu lieu le matin même. Ces aides développées par la Région seront votées à la mi-février. Le Président de la Région a notamment parlé avec des étudiants référents du CROUS et il a rencontré le personnel du CLOUS de Tours et du SSU pour évoquer les difficultés rencontrées et les financements nécessaires pour mettre en place des aides psychologiques.

2) Evaluation HCERES

M. le Président indique que l'évaluation HCERES des établissements de la vague C (dont fait partie notre université) est décalée d'une année. Elle se tiendra pour notre université sur l'année universitaire 2022-2023. Les contrats de sites débiteront au 1^{er} janvier 2024 et les nouvelles accréditations pour les formations à la rentrée universitaire 2024.

3) Retour sur site

M. le Président indique que la question du retour sur site sera à rediscuter avec les directeurs de composantes lors de la réunion RA/RS du mardi 19 janvier.

Il évoque la possibilité d'accueillir les étudiants de 1^{ère} année pour les travaux dirigés (et plus seulement pour les travaux pratiques) à partir du 25/01 mais uniquement par ½ groupes. Ce retour sur site sera difficile à organiser puisqu'il s'agira d'une hybridation non globale, mais uniquement pour les étudiants de 1^{ère} année. Il indique également que les restaurants universitaires resteront fermés, ce qui pose la question de la restauration pour les étudiants. La possibilité de manger dans les locaux est évoquée.

La stratégie de tester-alerter dans l'université sera un travail supplémentaire pour le SSU à définir pour le 1/02. Mme Emilie Arnault a déjà fait plusieurs propositions concrètes à ce sujet. Le 15/02, il nous est également demandé de proposer une stratégie concernant les dépistages collectifs.

M. Bertrand Billault propose une solution de mise en place de barnums à l'extérieur des locaux pour permettre aux étudiants de pouvoir déjeuner sur place. Des barnums seraient disponibles et non utilisés par la FOL et les enseignants pourraient aider dans cette mise en place.

M. le Président indique qu'il est compliqué de mettre en place ce genre de propositions dans un laps de temps restreint. Il évoque plutôt la possibilité de mettre des salles à disposition des étudiants à l'intérieur des locaux.

M. Hovig Ter Minassian demande si on a une idée des moyens supplémentaires qui seront donnés pour la mise en place du tutorat.

M. le Président lui répond que la somme de 300.000€ a été avancée, ce qui représenterait 1/3 de la somme qui pourrait être versée à plus long terme. Une discussion avec les directeurs de composantes pour accueillir en présentiel ces tutorats est en cours. Le problème du recrutement des étudiants en tutorat est également posé puisque nous sommes en pleine période de partiels.

M. Hovig Ter Minassian indique que cette focalisation sur les L1 lui fait craindre l'oubli des autres étudiants et qu'il est important d'être vigilant sur ce point.

M. Philippe Vendrix précise qu'une annonce ministérielle a été faite la semaine dernière pour l'ajout d'une aide psychologique en plus, mais M. le Président indique qu'il n'y a pas eu de nouvelle complémentaire à ce sujet depuis.

M. Olivier Pichon s'inquiète du retour de certains étudiants « détruits psychologiquement » par cette crise sanitaire que nous traversons.

M. le Président met en avant le lien qu'il y a entre les étudiants et les aides qu'on peut leur apporter dans les résidences du CROUS. Il évoque également les difficultés de prise de contact avec les étudiants qui vivent chez leurs parents.

Mme Barkaroum Reaili se questionne sur la possibilité de repérer les étudiants qui sont dans le besoin. M. le Président lui répond qu'il faut que les étudiants soient actifs dans cette démarche, mais que cela reste plus simple pour les étudiants vivant dans les résidences. Pour ceux qui vivent dans des logements privés, il n'y a pas vraiment de moyens d'agir, et nous rencontrons des difficultés pour les aider.

Mme Christine Georgelin ajoute qu'il serait possible de repérer les étudiants en difficulté lorsqu'ils demandent l'aide alimentaire et qu'il faudrait peut-être trouver des « étudiants-ambassadeurs ».

Mme Audrey Landrieve ajoute qu'en tant qu'enseignant cela doit être compliqué de repérer ces étudiants derrière un écran et qu'il est également difficile pour les étudiants de faire la démarche, que cela peut être culpabilisant.

Mme Barkaroum Reaili demande s'il existe une liste des étudiants qui ne répondent jamais pour les démarcher. Ce à quoi Mme Christine Georgelin répond qu'il y a des cas cruciaux.

Mme Fabienne Labelle indique que plusieurs directeurs de master sont en contact individuel. Il faudrait regarder plus précisément les étudiants qui ne se connectent plus et interroger les autres étudiants pour savoir comment ils vont.

M. Benoit Wolf approuve les propos de M. Hovig Ter Minassian et précise qu'il y a une vague médiatique sur le bien-être des étudiants, mais qu'il reste difficile d'objectiver la situation des étudiants en décrochage ou en souffrance. Un appel systématique des étudiants défaillants en histoire de l'art a été fait, mais les situations restent hétérogènes (pas de décrochages avérés en L2/L3) et il est difficile de mettre en place une politique de soutien. M. le Président précise que ce sujet sera évoqué le lendemain en réunion avec les directeurs de composantes.

4) Groupe de travail sur les statuts

Lors du conseil d'administration du 4 janvier, il avait été évoqué le souhait de mettre en place un groupe de travail. À ce jour, seulement 6 personnes ont candidaté. M. le Président précise qu'il souhaite un groupe d'au moins 10 personnes et il demande si d'autres personnes sont intéressées pour se porter candidat. M. Bertrand Billault propose donc sa candidature en cours de séance.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget initial 2021

M. le Président reprecise que les contraintes calendaires étant assez fortes, et avec l'accord de Mme la Rectrice, le vote du budget initial (BI) 2021 a été décalé à aujourd'hui. Le budget rectificatif sera travaillé dès ce semestre. Il indique qu'une des spécificités de ce BI est la mise en place du budget annexe de l'immobilier avec la dévolution du patrimoine :

séparation des 2 budgets. Le souhait d'avoir un équilibre sur chacun des 2 budgets n'est pas simple à mettre en place, d'autant plus qu'il n'y a pas de règles précises sur ce que l'on fait figurer dans ce budget annexe de l'immobilier.

Plusieurs élus, notamment ceux siégeant au sein de la commission des moyens, signalent la nécessité de disposer d'une formation sur le fonctionnement du budget de l'université. M. Philippe Dailloux leur répond que leur demande sera prise en compte.

Mme Christine Georgelin poursuit la présentation du budget initial qui est normalement voté en décembre. Celui-ci a été fait sur la base des pré-notifications du Ministère. Le chiffrage de la masse salariale repose sur la campagne des emplois – estimation faite par rapport aux années précédentes et aux hypothétiques départs à la retraite (cependant, beaucoup d'enseignants-chercheurs ne sont pas partis à la retraite, ce qui implique un décalage). Ces différences seront à revoir au moment du budget rectificatif traditionnellement programmé en 2^e partie d'année. En 2021, il sera nécessaire d'en refaire un plus tôt que d'habitude, vers juin-juillet. Il y a eu un gros travail pour combler le déficit trouvé en arrivant. Ce déficit sera soutenable par rapport à l'impact de la Covid-19. Ce travail a été réalisé par les antennes financières de la recherche et la Direction des Affaires Financières et a été présenté au Rectorat le 06/01 dernier. Il a été reçu de manière positive. Il a également été présenté en commission des moyens et a reçu l'approbation du conseil moins 1 abstention.

M. Philippe Dailloux présente le budget initial 2021 à travers un Powerpoint (voir document en PJ).

Suite à cette présentation, M. Emmanuel NERON interroge le Président sur l'intégration des crédits liés au plan de relance au sein du budget initial 2021. M. Philippe DAILLOUX indique que ces crédits n'ont pas encore été intégrés et qu'ils le seront lors du premier budget rectificatif. Pour autant, il tient à rassurer le conseil d'administration sur le fait que cette intégration tardive ne retardera aucunement la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre du plan de relance.

M. Philippe Roingard se questionne sur l'impact de la crise sanitaire sur ce budget initial. M. Philippe Dailloux répond qu'on peut estimer cet impact à 1,2 M€.

M. Benoît Wolf indique que le transfert de crédits du budget principal vers le BAIM augmente le déficit du budget principal, ce qui pourrait donner l'impression que cela est lié aux emplois. Or, il considère que l'emploi est une richesse, et non un poids pour l'université.

Il précise également que le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement de l'université sont regardés à la loupe par le rectorat pour apprécier la santé financière de l'établissement. Lors de la précédente mandature, M. Benoît WOLF intervenait pour dire que le fonds de roulement et la capacité d'autofinancement étaient élevés. Si celui-ci reste toujours élevé à ce jour, la capacité d'autofinancement a toutefois légèrement diminué. Il est donc nécessaire d'obtenir des crédits supplémentaires à l'État afin de mener à bien de nouvelles opérations.

Mme Christine Georgelin répond que, pour diminuer le déficit du BI 2021, on a retravaillé sur certains budgets, mais que cela n'a pas été fait sur les budgets des composantes, qu'il faudra retravailler pour le BR 2021. En raison de l'épidémie de Covid-19, le dialogue de gestion avec les composantes a été mis à mal. Or, un dialogue fructueux est nécessaire pour identifier les marges de manœuvre pouvant se dégager. Ce travail sera fait en lien avec la commission des moyens.

Elle informe également qu'un courrier sera adressé à Mme la Ministre pour demander des postes (taux d'encadrement encore impacté en un an ce qui aggrave une situation déjà mauvaise). La difficulté étant de comparer certains chiffres alors que des périmètres bougent.

Mme Fabienne Labelle demande comment la péréquation de la campagne d'emploi a été réalisée.

Mme Christine Georgelin indique que ce chiffre se base sur la masse salariale d'octobre 2020 et la potentielle évolution des emplois. Il se fonde sur les départs à la retraite potentiels, mais cette année il y en a eu moins que prévus. Le calcul doit donc être refait précisément pour le BR1.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget initial 2021 par la délibération n°2021-06.

3.1.bis Motion proposée par la commission des moyens

Mme Christine Georgelin présente la motion proposée par la commission des moyens pour alerter le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur la situation en constante dégradation de notre établissement, le but étant que toutes les universités soient sur un pied d'égalité.

Mme Barkaroum Reaili demande si les universités ont des projets comme les écoles pour indiquer ce qui nous différencie des autres universités.

Mme Christine Georgelin précise que nous demandons simplement l'équité. Il y a bien des projets en termes de recherche, d'enseignements qui pourraient nous distinguer mais le but est de signaler à nouveau à nos autorités de tutelle que depuis l'abandon de normes d'attribution des moyens, certaines universités, qui ont vu leur effectif étudiant significativement augmenter comme Tours, sont plus fortement impactées que d'autres.

M. le Président précise que le chantier « objectivation sous dotation » avec la CPU est ouvert, mais que, pour l'instant, il n'y a pas de transparence, pas de cadre mis en place pour les établissements.

M. Hovig Ter Minassian rappelle qu'il est important de signaler ces inégalités territoriales.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion proposée par la commission des moyens par la délibération n°2021-07.

3.2. Propositions de la commission des moyens du 8 janvier 2021

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 8 janvier 2021 par la délibération n°2021-08.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Statuts de l'IAE Tours Val de Loire

M. le Président annonce que les statuts dataient de 2007 avec pas ou peu d'apprentissage, et qu'il était nécessaire d'insister sur le développement de l'apprentissage. Il fallait donc revoir les missions de l'IAE, supprimer le nom « François Rabelais » et mettre en adéquation le mandat du directeur et les mandats des administrateurs.

M. Julien Bourdoiseau précise que l'IAE fait partie d'un réseau national et qu'il fallait uniformiser ces statuts par rapport à ce réseau. L'IAE souhaite améliorer son pilotage, sa direction et son organisation.

M. Jérôme Barrère ajoute que les nouveaux statuts sont conformes au droit en vigueur et qu'il n'y a aucune réserve par rapport au code de l'éducation.

Mme Audrey Landrieve s'étonne que, suivant ces statuts, les deux représentants étudiants n'ont pas droit de vote lors de l'élection du directeur.

Le conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'IAE Tours Val de Loire par la délibération n°2021-09 (2 abstentions).

4.2. Désignation de représentants à la commission des moyens

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à se prononcer sur l'élection des suppléants à la commission des moyens (cf CA du 4 Janvier 2021).

Après une égalité pour la désignation d'un enseignant-chercheur ou enseignant suppléant représentant le secteur Sciences et Techniques, un second tour est effectué.

Le conseil d'administration approuve la désignation des membres suppléants de la Commission des moyens par la délibération n°2021-10.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1. Primes de charge administrative et décharges de service des vice-présidents

Mme Christine Georgelin explique comment vont être calculées les primes et décharges de service des vice-présidents actuels et sortants pour l'année pleine et également pour le 1^{er} semestre 2020-2021. En ce qui concerne la nouvelle équipe, la proposition est la suivante : pour les primes 25% (pour l'ancienne équipe) - 75% (pour la nouvelle équipe) et pour les décharges 50% (pour l'ancienne équipe) - 50% (pour la nouvelle équipe) afin d'éviter le sous-service des collègues qui reprennent leurs enseignements à temps plein. Le choix a été fait de travailler avec une équipe élargie mais sans aggraver le déficit budgétaire de l'université. Chaque vice-président a été « catégorisé » et on lui a appliqué un coefficient. Plusieurs vice-présidents seront amenés à intervenir sur les mêmes thèmes d'où ce calcul avec un coefficient. Le but est également de continuer à voir ses étudiants et donc ne pas être déchargés totalement.

M. Emmanuel Neron fait remarquer que la règle proposée laisse penser que l'équipe est totalement faite puisque le calcul énoncé par Mme Christine Georgelin est basé par rapport à une équipe complète.

M. le Président lui répond, qu'en effet, le calcul a été anticipé et se base par rapport aux futures arrivées.

Le conseil d'administration approuve la désignation des primes de charge administrative et décharges de service des vice-présidents par la délibération n°2021-11 (1 abstention).

5.2. Décharges de service des chargés de mission

Il est proposé d'attribuer une décharge de service de 25% du service d'enseignement aux chargés de mission désignés par le Président, calculée au *pro rata temporis* à compter de la date d'effet de la décision de désignation.

M. le Président présente les missions des chargés de mission. Il précise que ces derniers présenteront, courant mai, un point sur les actions menées et que les nouveaux chargés de mission présenteront une feuille de route pour la suite.

Missions réalisées jusqu'à présent :

M. Jamie Smith : coordination des CRL

M. Pascal Robert : coordination de la certification PIX/C2i

Mme Carine Berberi : Relations internationales

Mme Christine Fauvelle-Aymard : projets intégrant pédagogie et numérique

M. Pascal Vaudin : sport et bien-être

M. le Président précise qu'il ne souhaite pas plus de 9 chargés de mission.

M. Oscar Bretonneau demande si les activités extérieures vont de nouveau être autorisées. Ce à quoi M. le Président répond qu'une note du Ministère est attendue en ce sens dans les prochains jours.

M. Emmanuel Neron demande si la prime de charge administrative ne vaut que pour les vice-présidents et pas pour les chargés de mission. Mme Manuelle Ruilier répond qu'en effet, il n'y a pas de prime de charge administrative pour les chargés de mission.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les décharges de service des chargés de mission par la délibération n°2021-12.

6. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

6.1 Propositions de la CFVU du 14 janvier 2021

M. Florent Malrieu évoque les capacités d'accueil votées à la CFVU.

M. Olivier Pichon indique que la compréhension du tableau serait simplifiée en y faisant apparaître les inscrits, notamment les baisses et les augmentations.

M. Florent Malrieu répond que cela dépend de Parcoursup. Il indique également qu'il y a une diminution des capacités d'accueil en DUT, un passage de 2 à 3 ans. Un rendez-vous à ce sujet est pris avec Mme la Rectrice début février.

Mme Christine Georgelin ajoute que certaines options PASS donnent l'impression d'une diminution alors qu'il y a des ouvertures de groupes en L.AS.

M. le Président indique qu'il est important de se questionner sur nos capacités d'accueil en règle générale et non uniquement sur Parcoursup.

Mme Audrey Landrieu fait part de la déception de certains étudiants qu'il n'y ait pas de LAS droit à Tours. Ce à quoi M. Julien Bourdoiseau répond qu'il s'agit d'un choix de ne pas participer à la réforme par manque de moyens de l'UFR Droit, Economie et Sciences Sociales et également pour laisser la possibilité à l'université d'Orléans d'accueillir d'autres étudiants.

M. Emmanuel Neron remarque que les chiffres en musicologie sont inférieurs au seuil d'ouverture des parcours.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 14 janvier 2021 par la délibération n°2021-13.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Questions diverses

- 1) Motion de soutien au Professeur Maâti Monjib

Mme Colombine Madelaine présente une motion concernant le Professeur Maâti Monjib, collègue arrêté par les autorités marocaines. Elle précise qu'une motion a déjà été votée par l'UMR CITERES pour la liberté de recherche et d'enseignements.

- 2) Motion relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030

M. Hovig Ter Minassian présente également une motion de soutien relative aux missions du CNU face à la loi du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030.

Mme Fabienne Labelle estime que la phrase « le CA invite la communauté universitaire à ne pas siéger dans les instances d'évaluation et à refuser de participer aux comités HCERES », est moralisatrice et que nous n'avons pas de connaissance exacte sur ce décret.

M. Hovig Ter Minassian lui répond que le but n'est pas de moraliser, mais d'alerter les collègues sur les risques, tentations, que peuvent avoir les établissements pour mettre en œuvre des postes pour lesquels il n'y aurait pas besoin de qualification.

M. Benoit Wolf indique sa volonté d'y souscrire, mais attire l'attention sur les possibles dérives dans certaines sections CNU et qu'il faut réfléchir, se positionner, puis voir les éventuelles dérives.

M. Hovig Ter Minassian indique que des groupes de travail sur éthique et déontologie sont en place au sein de la CNU.

Mme Claude OPHELE propose de modifier cette phrase par la suivante : « le Conseil d'administration de l'université de Tours [...] invite les établissements universitaires à ne pas s'engager dans tout dispositif visant à contourner les procédures nationales de qualification, seules garantes d'équité et indépendance ».
Cette formulation est acceptée par les membres du conseil d'administration.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité ces motions par la délibération n°2021-14.

3) Questions diverses

Mme Colombine Madelaine lance un appel pour siéger à la CORI : 1 représentant BIATSS + 1 représentant enseignants-chercheurs sont nécessaires.

Mme Anne Taillandier-Schmitt demande le calendrier des prochains conseils d'administration.

M. le Président répond que ce calendrier est en cours de finalisation, mais précise que le prochain CA aura lieu le 8 mars 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 26 janvier 2021
Le Président,

Arnaud Giacometti

N.B.: les délibérations du conseil sont consultables sur le site internet de l'université (rubrique : L'université/Notre fonctionnement/Recueil des actes/Délibérations)

Annexe

Droit de réponse de M. Philippe Vendrix :

« M. Philippe Vendrix souhaite réagir fermement aux propos tenus par M. Benoit Wolf lors du CA du 3 décembre 2020, propos qui ont été diffusés sous une autre forme dans des messages envoyés à la communauté universitaire. M. Benoit Wolf a certes modifié le texte qu'il avait initialement envoyé pour publication dans le compte-rendu du CA. Il n'en demeure pas moins quelques assertions qui appellent une réaction fondée sur le principe de vérité.

Le discours de M. Benoit Wolf est présenté comme un « bilan de la séquence électorale », alors qu'il s'agit clairement d'un bilan du fonctionnement de la précédente mandature présidentielle. M. Benoit Wolf fait état d'une communauté universitaire qui aurait été « divisée et fracturée par quatre années d'une présidence ». Quels sont les fondements d'une telle affirmation alors même qu'il n'y a eu ni grève ni mouvement social d'aucune sorte, que les CT et les CHSCT, réunis régulièrement se sont déroulés sereinement et que d'autres réunions permettaient aux organisations syndicales d'exprimer leurs points de vue ?

Le discours de M. Benoit Wolf indique également que la présidence précédente « a oublié qu'une telle politique nécessitait du dialogue et de la concertation, de la démocratie en un mot ». L'accusation est grave. Dialogue et concertation avec les composantes et les services étaient réguliers au sein du CDC, de la Commission des moyens et des séminaires qui ont été régulièrement organisés et auxquels ont été invités les directeurs de composante, les directeurs de services et les RA. Les VP et le Président ont toujours travaillé en concertation étroite avec les directeurs et chefs de service. Toutes les actions faisaient l'objet de discussions. Surtout, toutes les décisions ont été prises après consultation de l'ensemble des conseils centraux, garants de la démocratie universitaire.

Enfin, le discours de M. Benoit Wolf évoque une politique qui « a laissé aussi sur le bord du chemin une part importante des étudiants en décrochage. Une telle affirmation est fausse et remet en cause la politique que nous avons menée et le travail effectué par de nombreux services de l'université en lien avec nos partenaires du CROUS, de la Fondation Rabelais ou de la Région, (notamment aides alimentaires et numériques, aides spécifiques aux néo-bacheliers comme aux doctorants étrangers). »